



Le réseau national de travail protégé et adapté

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clichy, le 28 août 2008

### **Le secteur protégé et adapté se dote d'une Charte d'Ethique et des Valeurs**

*« Parce que faire travailler des personnes handicapées nécessite de s'appuyer sur des valeurs »*

Le Réseau Gesat présentera la **Charte d'Ethique et des Valeurs du Travail Adapté** lors d'une conférence de presse, jeudi 11 septembre 2008 à 10h, au CAT BASTILLE : 29 rue Faubourg Saint-Antoine 75011 PARIS (50 m du Métro Bastille).

Au moment où les entreprises et les collectivités sous l'impulsion de la loi 2005 sur le handicap, développent le recours au secteur protégé et adapté, et à la suite de la Conférence Nationale du Handicap de juin 2008, les directeurs d'ESAT et d'EA, ont souhaité prendre cette initiative, première du genre.

Dans un secteur fortement atomisé, soumis à la pression de la demande et parfois à la présence d'intermédiaires douteux, il est apparu aux responsables du Réseau Gesat, nécessaire de replacer la personne handicapée travaillant en ESAT ou en EA, au cœur du dispositif.

Les valeurs et principes formalisés dans la charte sont donc avant tout dédiés aux personnes handicapées qui composent les équipes des ESAT et des EA, afin de rappeler que les contrats passés avec des entreprises ou des collectivités, doivent se faire dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle, en respectant la nécessaire adaptation du travail au handicap, et non dans une seule logique misérabiliste ou fiscale.

La Charte d'Ethique et des Valeurs, doit servir ainsi de référence à toutes les entreprises et collectivités qui développent un partenariat avec le secteur du travail protégé et adapté.

Le secteur protégé et adapté représente à ce jour plus de 2000 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et EA (Entreprise Adaptée), soit 135 000 travailleurs handicapés, répartis sur l'ensemble du territoire. Toutes les entreprises et collectivités françaises de plus de 20 salariés sont assujetties à la loi de 2005 sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.

La passation de contrats de sous-traitance avec des ESAT et EA est une des solutions offertes aux entreprises et collectivités pour réaliser la moitié de leur obligation légale, soit l'équivalent en emplois indirects de 3% de leurs effectifs.

[www.reseau-gesat.com](http://www.reseau-gesat.com) - Tél. : 01.75.44.90.90 ou 01.75.44.90.00 - Fax. : 01.75.44.90.10

Siège social : 202 quai de Clichy - 92110 CLICHY

Association Loi 1901 - Code APE : 913 E - SIRET : 381 757 83300034

## **Valeurs partagées, éthique respectée**

Ethique de travail et Responsabilité Sociale, les établissements du secteur protégé et adapté et les entreprises se retrouvent ainsi autour d'une charte d'éthique et des valeurs qui donne du sens à leurs échanges commerciaux.

Réalisée et éditée par le Réseau Gesat, la **Charte d'Ethique et des Valeurs du Travail Adapté** est née d'une demande conjointe :

- de directeurs d'ESAT et d'EA souhaitant exprimer les grands principes qui les fédèrent et désireux de valoriser le travail adapté en affichant ensemble les valeurs qui fondent leur engagement,
- d'entreprises conscientes de leur responsabilité sociale et soucieuses de respecter les intérêts des travailleurs handicapés dans leurs relations économiques avec le secteur du travail protégé et adapté.

Les adhérents du Réseau Gesat s'engagent en outre à respecter les valeurs et les principes éthiques ainsi formalisés dans la Charte.

## **À propos du Réseau Gesat**

Le Réseau Gesat est une association qui regroupe des directeurs d'ESAT et d'EA soucieux de mettre en valeur un secteur méconnu. Il est soutenu par des entreprises regroupées au sein d'un Club Partenaire. Son objet social est le regroupement pour développer les flux commerciaux dans un esprit de mutualisation et de recherche de travaux à réelle valeur ajoutée pédagogique pour les travailleurs handicapés. Il a réalisé la première base de données exhaustive du secteur et développe entre autres actions l'organisation du travail adapté en filières métiers, facilitant ainsi conjointement la professionnalisation des Travailleurs Handicapés et la compréhension des possibilités de sous-traitance par les entreprises et collectivités.

## **Sont aujourd'hui partenaires du Réseau Gesat :**

AGF, Air France, AREVA, Assedic-Unédic, Banque Populaire, BNP Paribas, Capgemini, Club Med, Crédit Agricole SA, Dassault Systèmes, EDF, ETDE, France Télécom, GDF-SUEZ, GENERALI, General Electric, IBM, LCL, Logica, METRO, REMONDIS, SANOFI AVENTIS, SFR, Société Générale, SITA, Spie Batignolles, TF1, THALES entres autres.

## **ESAT**, pour Etablissement ou Service d'Aide par le Travail

Autrefois connus sous la dénomination de Centres d'Aide par le Travail (CAT), les ESAT sont des établissements médico-sociaux accessibles aux personnes handicapées qui ne présentent pas, provisoirement ou définitivement, une autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire. La personne accueillie en ESAT signe avec l'établissement un contrat de soutien et d'aide par le travail. Ce contrat décrit les conditions d'accompagnement médical, social et éducatif propre à la personne et les activités professionnelles possibles en milieu protégé.

## **EA**, pour Entreprise Adaptée

Succède à l'ancien « atelier protégé ». La différence essentielle ? L'EA est désormais considérée comme une entreprise du milieu ordinaire. Avec pourtant une spécificité fondamentale, celle d'employer au moins 80 % de travailleurs handicapés. Sa vocation est d'être pour les personnes handicapées une passerelle vers les entreprises classiques. A 80% les ESAT & EA se partagent un même site géographique facilitant ainsi l'autonomie et la professionnalisation progressivement.

## **Contacts :**

Emmanuel CHANSOU – Chargé de la coordination générale et du développement

Fatou KASSÉ-SARR – Relations Presse – Tél : 01. 75.44.90.06 - 06 16 58 92 81 – fatou.kasse-sarr@reseau-gesat.com